



FINANCES
PUBLIQUES

Lundi 20 avril 2020

La CGTR Finances publiques

à

Monsieur le Directeur Régional des Finances
publiques de La Réunion,

Objet : Report de la campagne IR

Monsieur le Directeur Régional

Le Directeur Général a pris la décision de ne décaler que de quelques jours la campagne annuelle de déclaration des revenus, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGFIP.

Alors que la pandémie frappe le monde entier et que les morts se comptent par milliers, il a été pris la décision irresponsable de maintenir cette campagne, à des fins purement idéologiques.

Dans notre département, vous demandez déjà aux chefs de services d'ajuster dès aujourd'hui le nombre d'agents en présentiel afin de répondre aux demandes légitimes du public, et cela au mépris de toutes les préconisations de confinement imposées par l'État et justifiées par l'ensemble du monde médical.

La CGTR Finances publiques exige que la campagne de déclaration des revenus, qui n'a aucun caractère vital et urgent et qui doit débuter ce 20 avril 2020, soit reportée à minima après le dé-confinement, dans des conditions de sécurité optimales.

Les mesures de protection des agents et de la population au moment du dé-confinement sont encore très loin d'être définies et rassurantes.

Compte tenu des circonstances actuelles, un certain nombre de contribuables n'auront pas reçu à cette date les déclarations, ce qui rend la présence des agents encore moins indispensable. L'an passé, un grand nombre de contribuables ayant fait appel à nos services ne seront même pas destinataires des massmails envoyés par la DGFIP, leurs adresses mails ayant été créées uniquement pour l'ouverture de leur compte fiscal et leur télédéclaration.

Le taux d'illettrisme et d'illectronisme très important sur notre département pénalise encore une fois toute une partie de la population réunionnaise la plus défavorisée.

Quelle que soit la décision que vous prendrez en réponse à notre demande, nous considérons qu'il est de votre responsabilité de ne faire déplacer aucun agent supplémentaire dans les services au motif de l'organisation de cette campagne.

Les moyens techniques pour effectuer toutes les tâches post-campagne à distance existent, il vous appartient de les mettre en œuvre (connexion au portail fiscal, téléphone mobile et ordinateur professionnels ...), tout en mettant en œuvre les moyens appropriés en formation et en prévention des risques psychosociaux pour les personnes qui travaillent à domicile.

**La campagne d'impôt sur le revenu doit être reportée après le dé-confinement
NOS VIES VALENT MIEUX QU'UNE CAMPAGNE IR !**

Pour la CGTR Finances publiques
La secrétaire départementale

Stéphanie CADET